

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019



**VILLE DE
BALMA**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

SOMMAIRE

Introduction	Page3
I LES ELEMENTS DE CONTEXTE	Page3
1 FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS.	Page 3
2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019	Page 6
3 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	Page 7
II LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 POUR LA VILLE DE BALMA	
1. LE VOLET FINANCES	PAGE 8
A Les recettes de fonctionnement	Page 8
B Les dépenses de fonctionnement	Page 12
2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES	PAGE 13
A Évolution des dépenses de personnel	Page 13
B Les orientations pour 2019	Page 17
3. LE VOLET EPARGNE ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PAGE 19
A L'épargne de la collectivité	Page 18
B Les projets d'investissement 2019	Page 19
C L'endettement de la collectivité	Page 20
Budget annexe (Transport et ALAE)	PAGE 22/23

¹ Source DGFIP – rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique.

INTRODUCTION

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

I LES ELEMENTS DE CONTEXTE

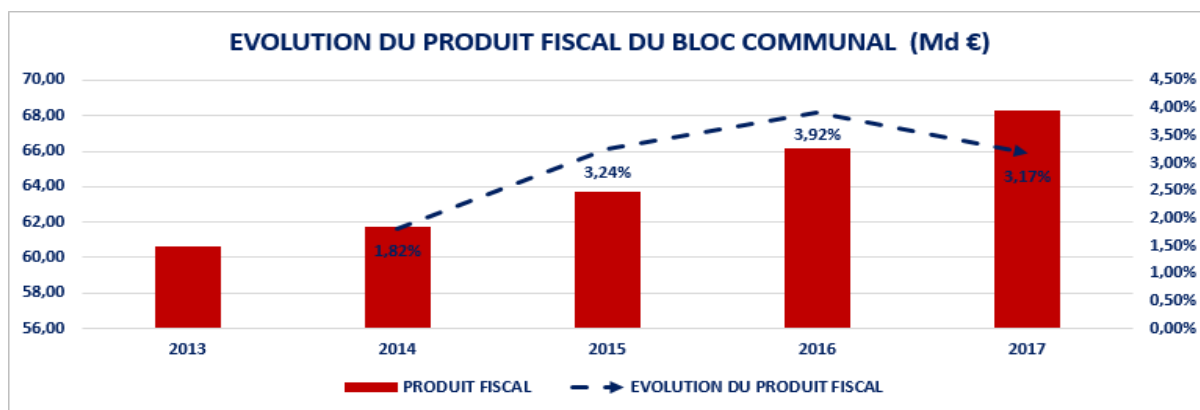
L'élaboration du budget primitif communal 2019 sera impactée, comme pour 2018, par une politique dite de redressement des comptes publics nationaux portée par l'actuel gouvernement. Le bloc communal est ainsi plus que jamais mis à contribution pour participer à cet effort de redressement d'une part via la contractualisation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui touche les 322 plus importantes collectivités de France, et d'autre part par l'institutionnalisation du ratio de désendettement qui, en période de contraction des ressources nationales (dotation globale de fonctionnement notamment) oblige les communes à trouver l'augmentation de l'autofinancement de leurs investissements au travers d'une recherche accrue d'économies sur leurs dépenses de fonctionnement.

1. FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS.

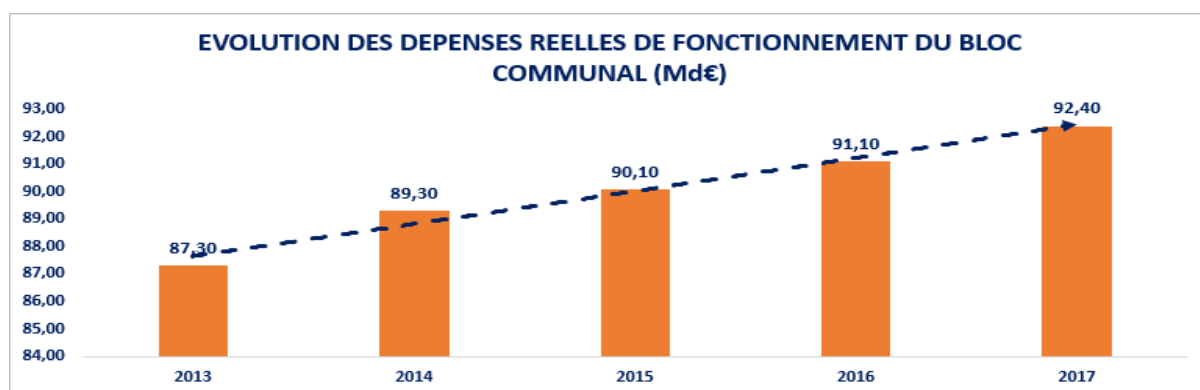
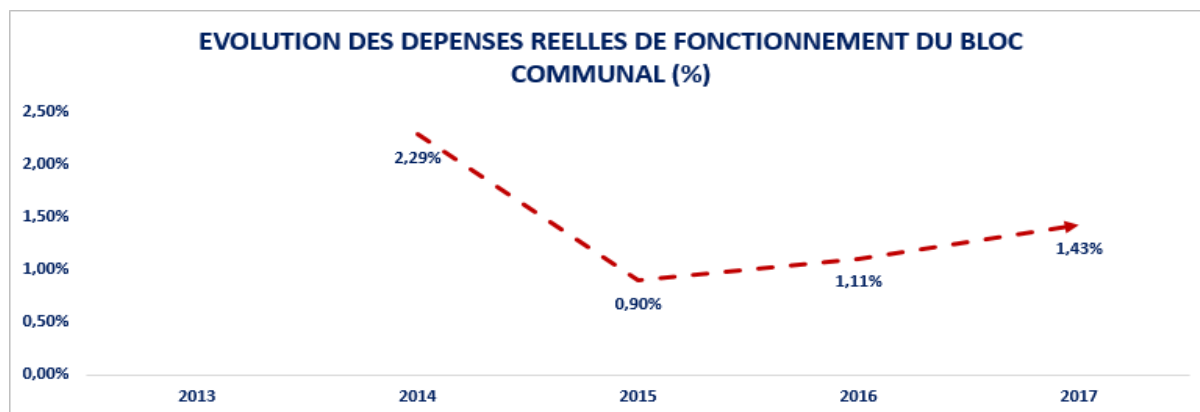
A l'échelle macro-économique, les grands équilibres des finances locales montrent que les collectivités sont toujours en recherche d'une maîtrise de l'évolution de leur section de fonctionnement.

Tout d'abord, les communes françaises ont cherché à dynamiser leurs recettes de fonctionnement en actionnant fortement le levier fiscal qui a augmenté en moyenne de 3,04% par an¹ sur la période 2013 / 2017. **A Balma, les taux communaux sont stables depuis 2014.**

² Source DGFIP – rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique.



En revanche au niveau national, le bloc communal n'a pas été en mesure de maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement qui ont augmenté en moyenne de 1,43% par an sur cette même période ainsi que le montrent les schémas ci-dessous² :



La moindre évolution des dépenses en 2015 (+0,90%) correspond à la première année de mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques. Les communes ont ensuite entamé une nouvelle hausse de leurs dépenses réelles de fonctionnement en la finançant bien souvent via l'augmentation de la pression fiscale.

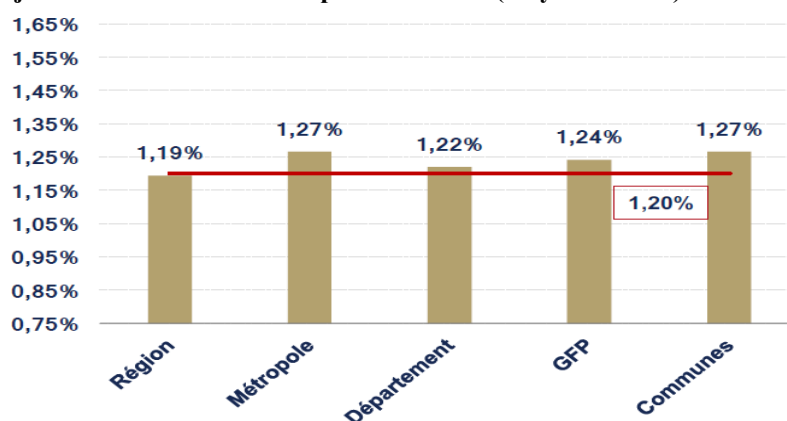
² Source DGFIP – rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique.

Cette évolution moyenne de 1,43% était donc supérieure à l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) qui, sur la période 2015 / 2017, est venu, sur la base du volontariat, fixer un cap de maîtrise des dépenses de fonctionnement à 1,2% que les communes n'ont pu respecter au regard de l'impact de la contribution au redressement des finances publiques.

Cet objectif de 1,2% a été repris par l'actuel gouvernement fixant la base d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (après retraitement de l'assiette des dépenses concernées) au travers d'un dispositif de contractualisation pour les 322 plus importantes collectivités de France.

Le «dispositif de Cahors» n'a été signé que par 71% d'entre elles, montrant ainsi toute la difficulté à respecter un tel engagement³ ainsi que le montre le graphique ci-après :

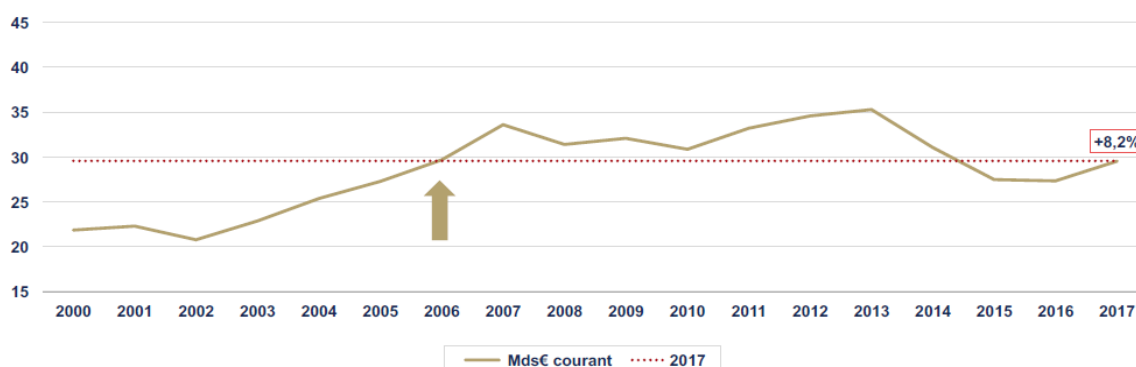
Objectif d'évolution des DRF par collectivité (moyenne en %)



Macro-économiquement, le resserrement des marges de manœuvre a eu un effet sur le niveau d'investissement des collectivités qui décroît depuis 2013.

Même si en 2017, il est toutefois constaté une hausse légère de l'investissement communal à l'échelle nationale⁵ :

Bloc communal : évolution des dépenses d'investissement du bloc communal (en Mds€)



Mais il faut en fait remonter à 2006 pour retrouver le même niveau d'équipement, soit 11 années en arrière.

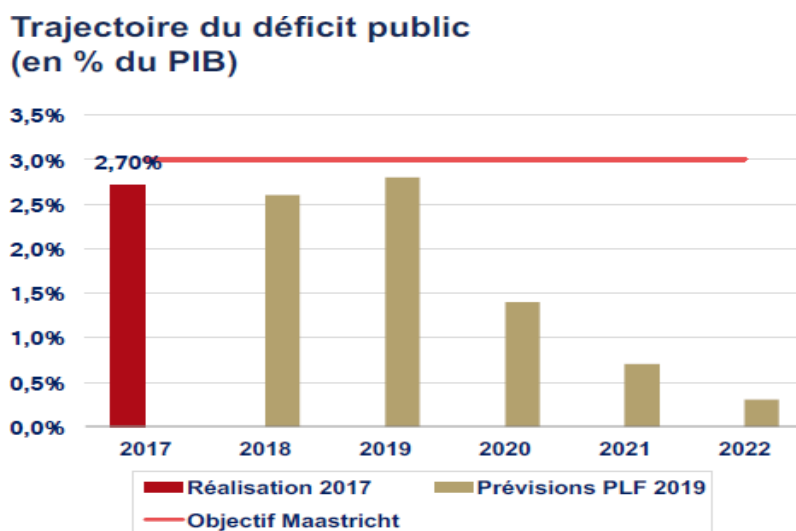
En outre, ce niveau d'investissement a été financé pour une part importante par le recours à l'emprunt (+11,3%) entre 2016 et 2017.

Pour la commune de Balma, la maîtrise des taux d'imposition et la hausse maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement ont permis à la commune de conserver un ratio de désendettement à environ 3 ans soit bien en dessous du taux limite tout en conservant un programme d'équipement pluriannuel ambitieux.

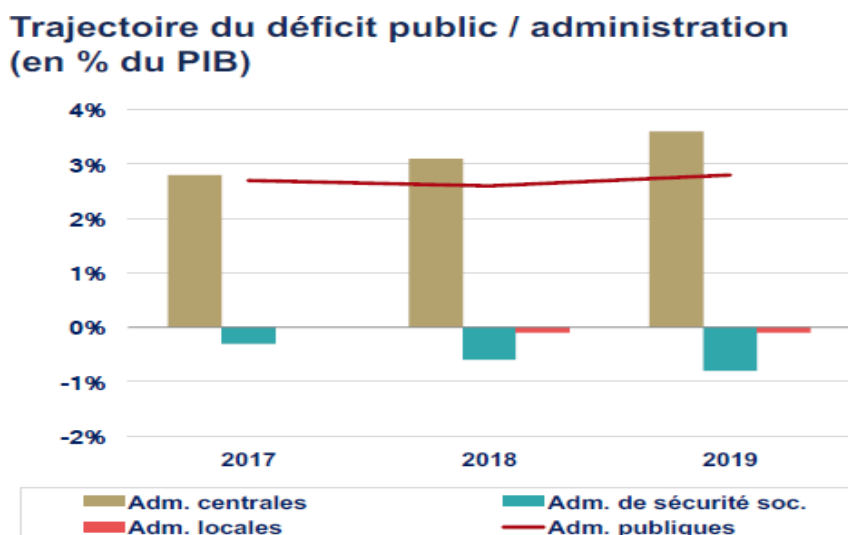
2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019 : TOUJOURS EN RECHERCHE DE LA RESORPTION DU DEFICIT PUBLIC.

A LES ADMINISTRATIONS LOCALES MISES A CONTRIBUTION

Le projet de loi de finances dessine une courbe ambitieuse de résorption du déficit public⁶ :

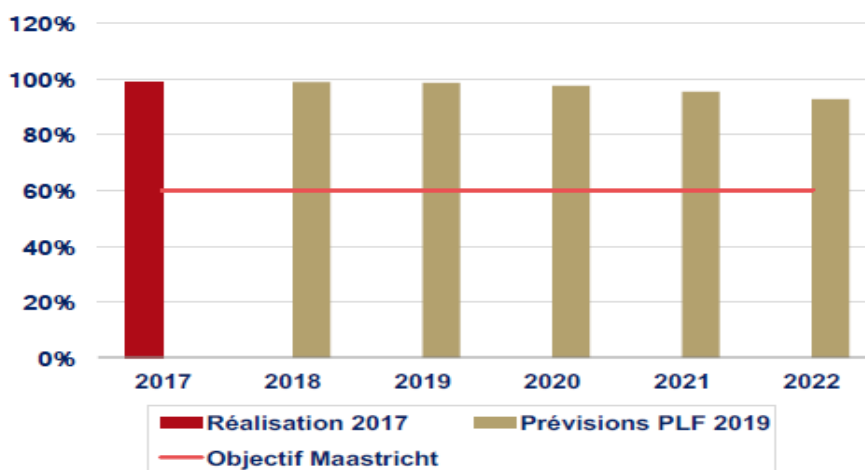


Dont l'objectif serait tenu grâce à la trajectoire d'économies demandées aux administrations locales et de sécurité sociale⁷ :

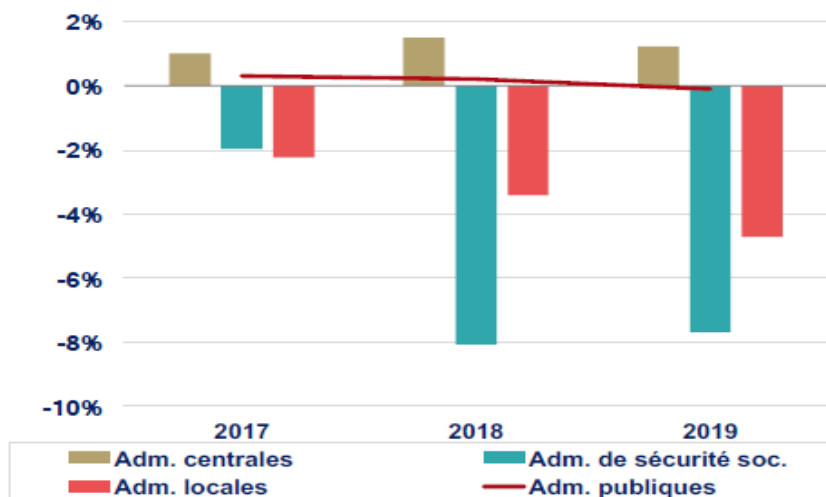


Il en est de même pour la dette publique⁸ dont la déclinaison serait principalement obtenue grâce aux efforts cumulés des collectivités locales et des administrations de sécurité sociale⁹ :

Trajectoire de la dette publique (en % du PIB)



Évolution de la part de chaque administration dans la dette publique (en % du PIB)



B LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019.

1 LA DETTE DES COLLECTIVITES TOUJOURS SOUS CONTROLE.

Comme l'année dernière, l'Etat souhaite contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement.

Les principes budgétaires sont donc depuis l'année dernière au nombre de 4 :

- vote en équilibre de chaque section ;
- couverture du remboursement annuel des capitaux d'emprunt par les ressources propres ;
- estimation sincère des dépenses et des recettes ;
- **ratio de désendettement ou capacité de désendettement** qui vise à dire en combien de temps une commune mettrait à rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Ce ratio se mesure en année(s) de la façon suivante :
$$\frac{\text{encours de dette au 31/12}}{\text{Epargne brute}}$$

- seuil limite 10 ans
- seuil critique 12 ans

Pour mémoire, la moyenne 2017 des communes est de 5,4 ans pour l'ensemble des communes.

Pour Balma, ce ratio s'établirait à 3 ans pour l'année 2018.

2 DGF : UNE ENVELOPPE STABLE.

La DGF des communes est stable mais sa répartition entre part forfaitaire et dotation de solidarité urbaine et rurale peut évoluer selon, d'une part, l'écêtement qu'une commune peut subir sur dotation forfaitaire et, d'autre part, l'abondement dont elle peut bénéficier sur sa part de dotation de solidarité urbaine ou rurale. Ainsi, pour 2019, l'abondement de la dotation de solidarité urbaine pour le bloc communal s'élèverait à 90 M€ contre 110 M€ au PLF 2018.

3 FPIC : UNE TRAJECTOIRE IDENTIQUE A CELLE DE LA DGF.

ce fonds serait inchangé pour l'année prochaine.

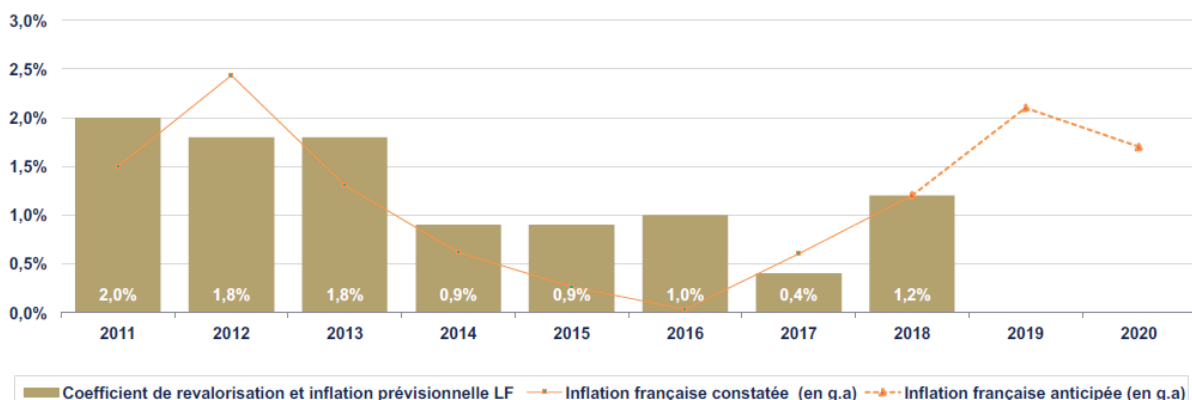
4 REFORME DE LA TAXE D'HABITATION¹⁰.

	2018	2019	2020	Total
Dégrèvement applicable	-30% sur la cotisation de TH	-65% sur la cotisation de TH	-100% sur la cotisation de TH	80% des foyer fiscaux dégrévés de TH
Impact pour les collectivités	Taux et des abattements 2017 => Garde son pouvoir de taux et de modification des abattements			
Coût de la disposition pour l'Etat budgété au PLF 2018	3,2 Mds€	+3,8 Mds€	+3,1 Mds€	10,1 Mds€
Financement prévu	Economies de l'Etat (PLF 2018)			

Pour l'instant, le PLF 2019 ne présente pas de modification du programme de réforme de la taxe d'habitation présenté dans le cadre du PLF 2018. Ce sont donc 65% de dégrèvement de cotisation de TH concernant 80% des foyers fiscaux qui seront concernés en 2018, cumulés avec les 30% déjà dégrévés cette année.

Pour les recettes fiscales communales, il n'y aurait pas de changement majeur à envisager notamment sur le chapitre 73 (taxes et impôts) car leur remboursement par l'Etat s'opérerait sur ce même chapitre. Toutefois, l'évolution des bases fiscales étant désormais indexée sur l'inflation, cette dernière pourrait donc être revalorisée ayant pour conséquence une légère augmentation du produit fiscal pour 2019¹¹

Coefficient de revalorisation des bases et inflation française (% , en g.a.)



¹⁰ FinanceActive/DGFIP

¹¹ FinanceActive/DGFIP

5 FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL).

Une enveloppe de 570 M€ serait affectée à l'investissement public local dont les préfets seront les garants de l'attribution selon des axes prédéfinis :

- * Rénovation thermique,
- * Transition énergétique,
- * Mise aux normes d'équipements publics,
- * Développement du numérique,
- * Équipements liés à la hausse du nombre d'habitants.

L'ensemble de ces éléments permettent ainsi de dresser les perspectives de politique budgétaire pour la commune de Balma.

II LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 POUR LA VILLE DE BALMA.

1 LE VOLET FINANCE

A Les recettes de fonctionnement.

La présentation contextuelle effectuée précédemment invite donc à estimer les recettes communales de fonctionnement de la façon suivante :

- La fiscalité directe :

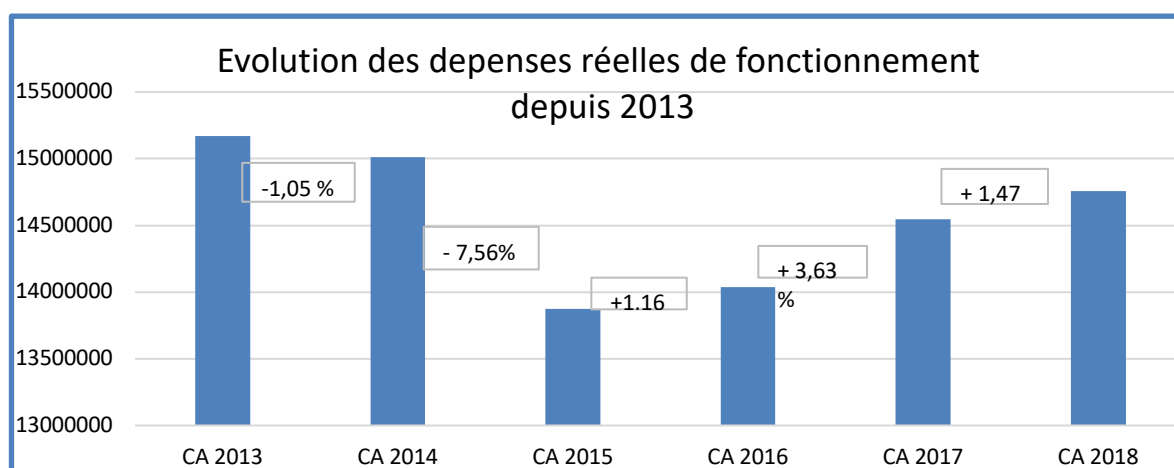
Pour 2019 et jusqu'en 2020, l'Etat intégrerait une indexation des bases sur l'inflation. Cela permet dès lors d'estimer l'évolution du produit de la fiscalité directe à horizon 2020 via la trajectoire donnée par l'Etat dans son projet de loi de finances. Pour 2019 l'actualisation forfaitaire des bases fiscales indexée sur le rythme glissant de l'inflation effectivement constatée sera de 2,2 %, aussi , l'estimation du produit fiscal communal serait le suivant :

(k€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BASE TH	30 271	30 569	31 809	32 162	33 198	33 966
TAUX TH	7,43%	7,43%	7,43%	7,43%	7,43%	7,43%
PRODUIT TH	2 249	2 271	2 363	2 390	2 467	2 524
<i>Evolution du produit fiscal TH</i>		22	92	27	77	57
<i>Evolution du produit fiscal TH en %</i>		1 %	4 %	1 %	3 %	2 %
BASE TFB	26 823	27 756	28 484	29 677	30 634	33 342
TAUX TFB	10,96%	10,96%	10,96%	10,96%	10,96%	10,96%
PRODUIT TFB	2 940	3 042	3 122	3 253	3 357	3 435
<i>Evolution du produit fiscal TFB</i>		102	80	131	104	78
<i>Evolution du produit fiscal TFB en %</i>		3,45%	2,6%	4,20 %	3,20 %	2,30%
BASE TFNB	95	93	94	96	97	97
TAUX TFNB	72,83%	72,83%	72,83%	72,83%	72,83%	72,83%
PRODUIT TFNB	69	68	68	70	71	71
<i>Evolution du produit fiscal TFNB</i>		-1	0	2	1	0
<i>Evolution du produit fiscal TFNB en %</i>		-1,45 %	0%	2,94 %	1,42 %	0%
ROLES COMPLEMENTAIRES	9	3	0	0	0	0
PRODUIT DES TAXES DIRECTES	5 258	5 381	5 553	5 712	5 895	6 030
<i>Evolution du produit fiscal</i>		123	172	159	183	135
<i>Evolution du produit fiscal en %</i>		2,34 %	3,20 %	2,86%	3,20 %	2,30%

Concernant les taux d'imposition communaux la ville confirme leur stabilité, comme depuis 2014. Les taux proposés sont donc inchangés et les suivants :

Taxe d'habitation : 7,43%
 Taxe foncier bâti : 10,96%
 Taxe foncier non bâti : 72,83%

Ces choix politiques sont fait alors que des contraintes fortes sont opérées par l'Etat sur les ressources de Balma et notamment la dotation globale de fonctionnement. Ce choix a eu pour conséquence nécessaire de trouver des marges de manœuvres en maîtrisant mieux les dépenses de fonctionnement :



C'est ainsi que sur la période considérée, la moyenne des dépenses réelles de fonctionnement de Balma a baissé de 0,47% par an alors qu'au niveau national, la moyenne est en croissance de +1,43%¹² par an.

- *La fiscalité indirecte.*

L'attribution de compensation.

Suite au transfert de la compétence GEMAPI à Toulouse Métropole et au souhait de la commune de voir se réaliser les travaux de réaménagement du Noncesse pour prévenir les risques d'inondations, il a été convenu une baisse de l'attribution de compensation versée par la Métropole de 66 k€ par an dans l'attente de l'instauration d'une éventuelle taxe GEMAPI. L'A.C. en 2019 sera donc 6 245 k€ .

Dotation de solidarité communautaire (DSC).

La Pacte financier construit entre Toulouse Métropole et ses communes prévoit le versement d'une DSC de 166k€ montant similaire à celui de 2018.

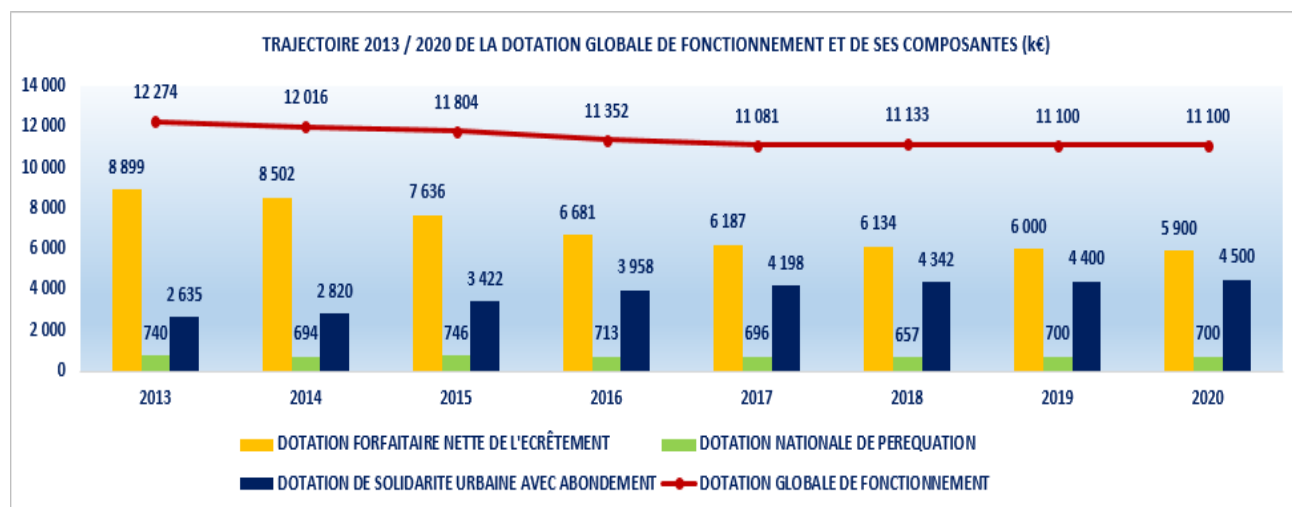
Le Fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Ce fonds national représente une enveloppe dont le montant serait stabilisé jusqu'en 2022. Cette situation évoquée lors du débat d'orientation budgétaire 2018 semble confirmée pour l'instant dans le projet de loi de finances 2019.

Pour Balma, le FPIC devrait s'établir à 150k€ pour 2019.

- *La dotation globale de fonctionnement (DGF).*

Pour 2019, la dotation globale de fonctionnement serait stabilisée. Toutefois, l'écêtement de la part forfaitaire de la DGF utilisée ensuite pour financer la péréquation horizontale entre collectivités **engendre une perte pour la commune de près de 100k€ par an à compter de 2019. La diminution des concours financiers de l'Etat pour Balma se poursuit donc....**



¹² Sources DGF

- *Évolution de la DGF depuis 2014.*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF de l'année	1 500 252 €	1 188 100 €	892 642 €	637 157 €	579 164 €	487 000 €
Perte de l'année vs A-1	-94 762 €	-312 152 €	-295 458 €	-255 485 €	-57 993 €	-92 164 €
Perte de l'année vs 2013	-94 762 €	-406 914 €	-702 372 €	-957 857 €	-1 015 850 €	-1 108 014 €
Perte cumulée depuis 2013	-94 762 €	-501 676 €	-1 204 048 €	-2 161 905 €	-3 177 755 €	-4 285 769 €

A l'horizon 2024 la DGF de la commune sera de 0 € en raison d'un écrêtement. En effet le potentiel financier de la commune est supérieur au potentiel financier moyen des communes de même strate.

- *Les autres recettes de fonctionnement.*

Pour ce qui est des autres recettes de fonctionnement et notamment les tarifs, il est proposé de faire évoluer ces derniers pour l'année à venir de l'inflation n-1.

- *Synthèse de la trajectoire des recettes de fonctionnement à horizon 2020*

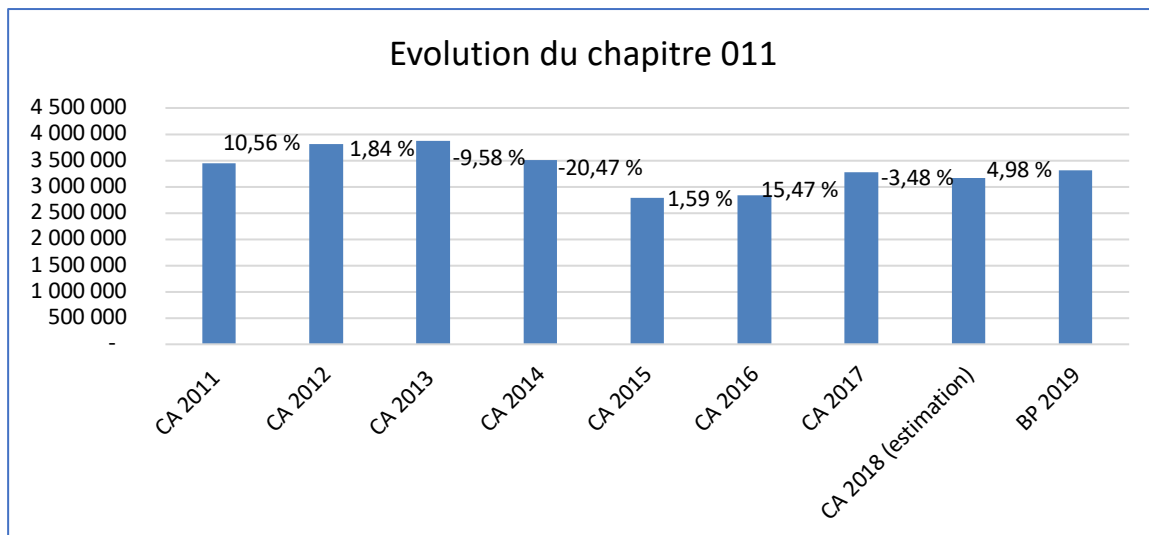
B Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les orientations retenues visent à une **forte maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement** afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs.

- Les charges à caractère général

Pour le budget 2018, l'évolution des charges à caractère général avait été revue à la baisse par rapport au BP 2017 et ce malgré l'ouverture de nouveaux équipements sur une année entière (NSDF, service culture), des besoins de relogement dans le cadre du démarrage du projet « pôle culturel » et l'accueil d'enfants supplémentaires dans les groupes scolaires.

Depuis 2014, on note une forte maîtrise des dépenses. Ainsi au niveau des charges à caractère général, **le projet de budget 2019 prévoit un niveau de dépenses inférieur à 2013**. Pourtant depuis 2013, les services proposés aux administrés n'ont cessé de croître avec ce que cela induit en croissances de dépenses : ouvertures de 15 classes, nouveaux services, nouvelle salle des fêtes, 30 places de crèches supplémentaires, nouveaux équipements etc. Cette maîtrise des charges à caractère général dans ce contexte n'a été possible que grâce à une gestion très rigoureuse..



En 2019, nous poursuivrons donc le cap fixé en début de mandat : réduire nos charges afin qu'elles restent en deçà du niveau de 2013.

- Les subventions aux associations.

Alors que de nombreuses collectivités n'ont pu maintenir leur niveau d'intervention du fait des contraintes budgétaires, la commune confirme sa volonté de soutenir l'action des associations de la ville.

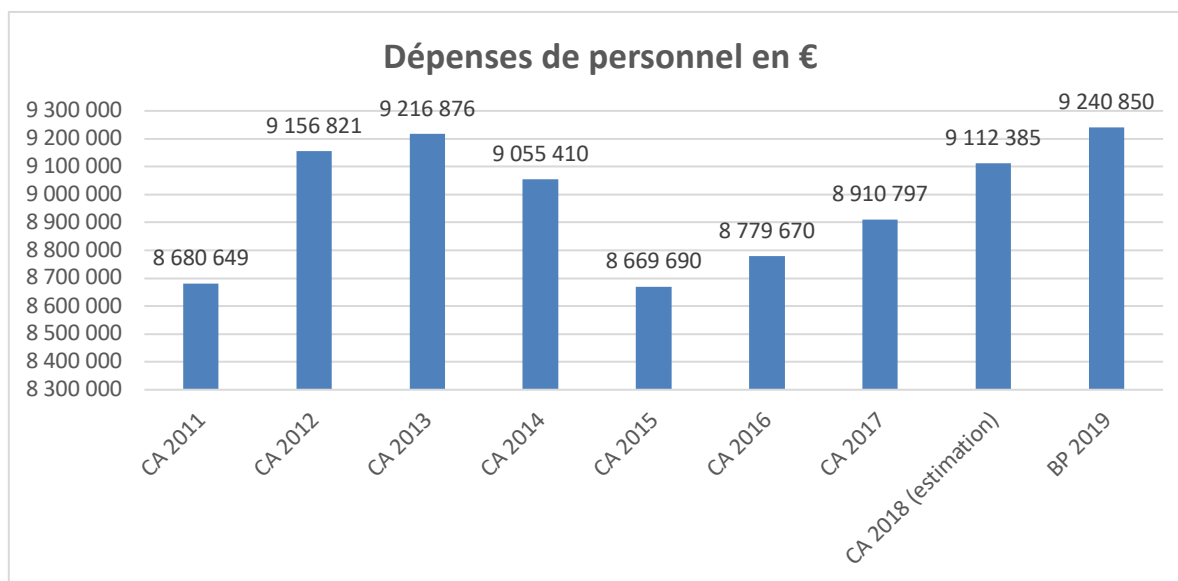
Ainsi, le budget consacré aux subventions aux associations sera maintenu à un niveau constant. C'est l'hypothèse qui est reconduite pour 2019, comme l'année dernière. Pour autant cette année l'enveloppe des subventions va connaître une forte croissance sous l'effet conjugué de deux phénomènes à savoir la reprise de l'activité de l'AVSB qui va conduire au versement d'une subvention au budget annexe dédié à cet activité de plus de 800 000 € ainsi que l'augmentation de la subvention du CCAS de plus de 42 000 € pour répondre aux besoins croissant des administrés en matière d'aides sociales.

2 LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

A L'évolution des dépenses de personnel.

1 Évolution des dépenses depuis 2011 et perspectives 2019.



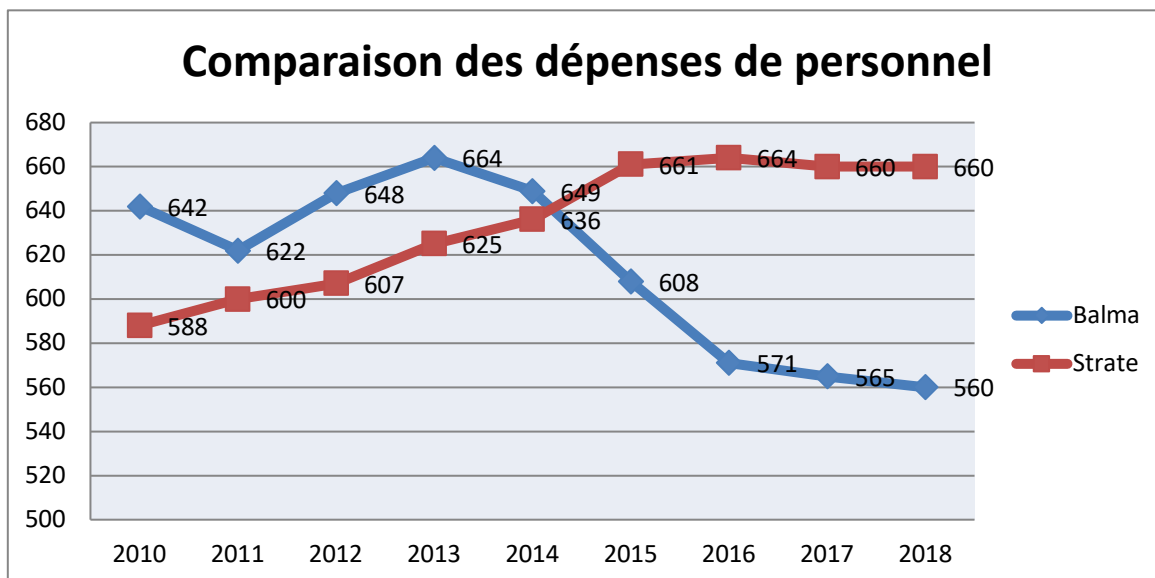
Sur la période 2017-2018 les dépenses de personnel ont augmenté et s'expliquent par :

- **Des facteurs externes :**

- la mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations
- la mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment la poursuite du PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations),
- le glissement vieillesse technicité (GVT) du personnel municipal

- **Des facteurs internes :**

- le recrutement d'effectifs supplémentaires pour les ouvertures de classes scolaires supplémentaires à JC et GB
- le renforcement des effectifs de la PM
- le retour d'un agent au RH en disponibilité
- les décisions prises par la commune en matière d'amélioration des carrières individuelles et de renforcement des effectifs (Prime équivalente à poste équivalent, renfort PM).



Les dépenses de personnel de la ville de Balma en 2019 restent très inférieures à la moyenne des communes de même strate. Notons que ce phénomène s'observe à partir de 2014, grâce à la gestion rigoureuse engagée par la majorité municipale que Balma passe en dessous.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2019, les prévisions en dépenses de personnel tendent légèrement à la hausse par rapport à 2018. Cette hausse s'explique notamment par :

- La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui va engendrer une revalorisation des rémunérations ;
- L'effet report des recrutements en cours d'année 2018;
- L'avancement d'échelons et de grades;
- La comptabilisation du coût réel des chèques déjeuner
- L'impact des éléments appliqués en 2018, désormais retrouvés en année pleine.

2 Traitement indiciaire et régime indemnitaire

Part des éléments de rémunération dans la masse salariale totale

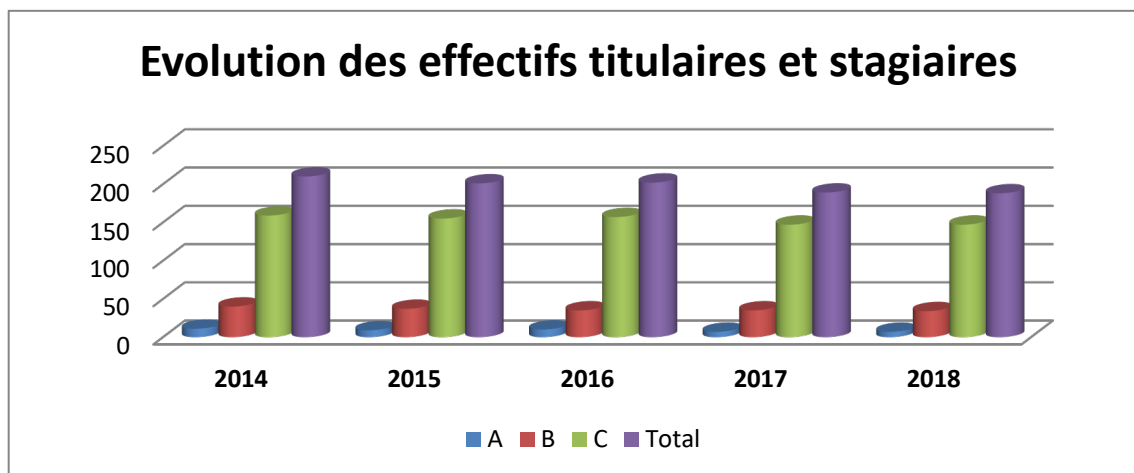
Traitement de base	61.36%
NBI	0.82%
Régime indemnitaire	6%
Heures supplémentaires	0.98%
Autres	30.84%

3 Les avantages

Concernant les avantages, 2 types sont recensés pour l'année 2019 :

- Avantage chèque déjeuner et chèque cadeau Noël
- Avantage participation mutuelle et garantie de salaire

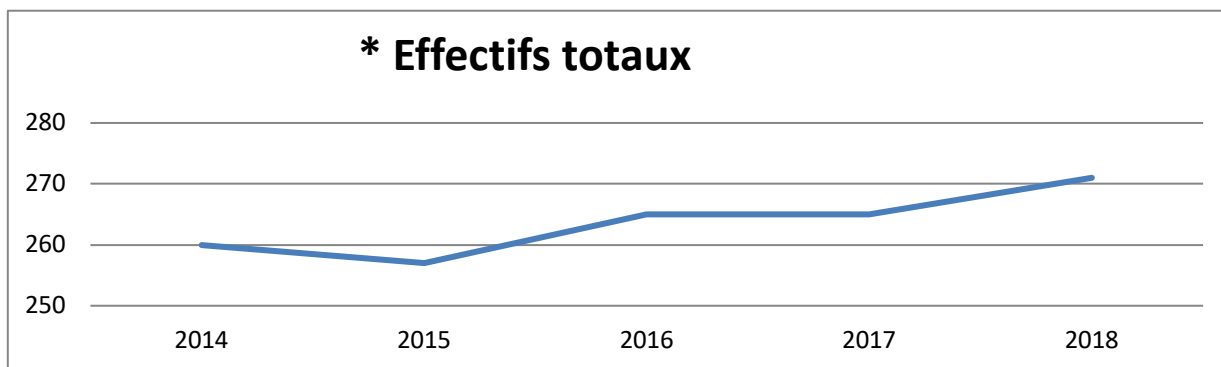
4 Évolution du nombre d'agents titulaires ou stagiaires depuis 2014



Le nombre d'agents titulaires/stagiaires au sein de la collectivité a baissé entre 2014 et 2018 et ce malgré la mise en place de nouveaux services (navette seniors, allo mairie, classes scolaires supplémentaires). Cela a été possible grâce à la mise en place de la réorganisation des services, le développement de la polyvalence et la rationalisation des modalités de fonctionnement de l'organisation administrative. Ces efforts et cette recherche d'une meilleure efficacité se poursuit encore au quotidien

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunéré au 31/12/2018

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois		Total
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes	
		Par quotité		Total			
		moins de 17 H 30	17 H 30 à moins de 28 H	28 H ou plus			
	1.1.1(1)	1.1.1(2)	1.1.1(3)	1.1.1(4)	1.1.1(5)	1.1.1(6)	
TOTAL	149	0	12	27	188	69	119



*Fonctionnaires + contractuels de droit public

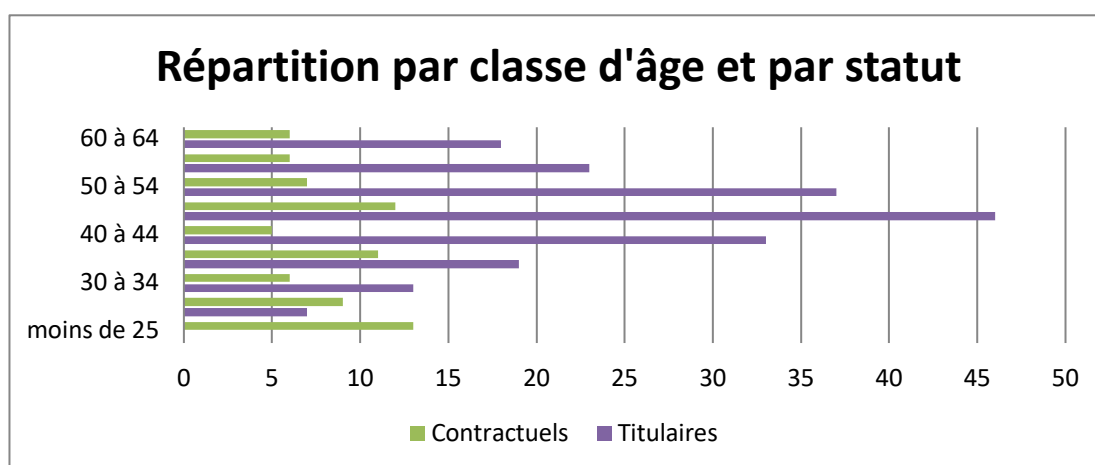
A noter que depuis 2014 un groupe scolaire à ouvert (+15 agents), des policiers municipaux supplémentaires ont été recrutés (+ 4 agents), des animateurs sont mutualisés avec la ville (+ 10 agents). Pour autant, les effectifs n'ont augmenté que de 6 agents depuis 2014. Cela démontre la politique de gestion rigoureuse des ressources humaines mise en place dans un but de parfaite maîtrise de la dépense publique.

5 Mouvements de personnel titulaire en 2018 (entrées-sorties jusqu'au 31/12/2018)

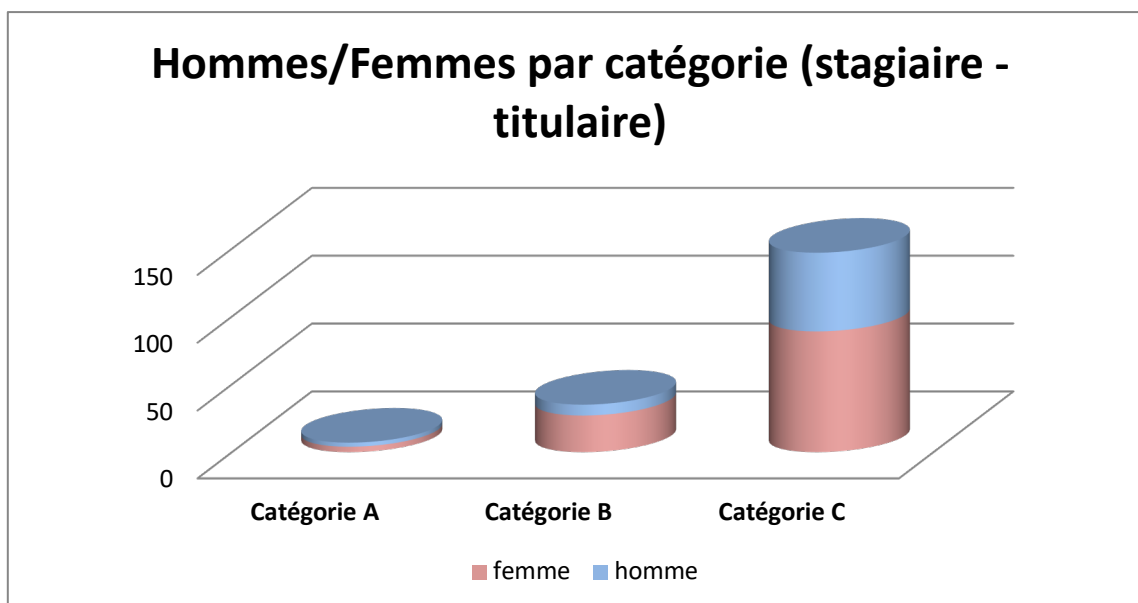
ANNEE 2018	<u>Entrées</u>	<u>Sorties</u>
Catégorie A	0	0
Catégorie B	3	4
Catégorie C	8	10
Total	11	14

La collectivité favorise les montées en compétences au sein de la collectivité. Certains départs (pour retraite ou mutation) ont été remplacés par des agents en interne.

6 L'âge, la répartition statutaire et le nombre d'hommes et de femmes :



L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 54 ans. Au niveau national l'âge moyen est de 45 ans



7 Le temps de travail

Les services de la ville de Balma fonctionnent sur une base de 37.50 heures par semaine avec attribution de jours de compensation (11 jours) pour les services administratifs et sur une base de 35h.00 pour les autres services. Au niveau réglementaire la durée effective du temps de travail est de 1607 heures par an. A Balma la durée du temps de travail annuel est de 1559,30 heures.

La collectivité a engagé une démarche visant à adapter au mieux les horaires et le temps de travail des agents aux nouveaux besoins des usagers.

1) Les orientations pour 2019

En termes de prospective pour l'année 2019, malgré l'augmentation de la masse salariale, la collectivité pourra faire face à l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technique) tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité.
- D'anticiper chaque départ en retraite (2 agents devraient partir en retraite en 2019) et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- De mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Ainsi toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

En 2019, comme en 2018, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.

Par ailleurs, dans la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP au 01/06/2019, le présentéisme est maintenu comme critère d'attribution.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2019 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.

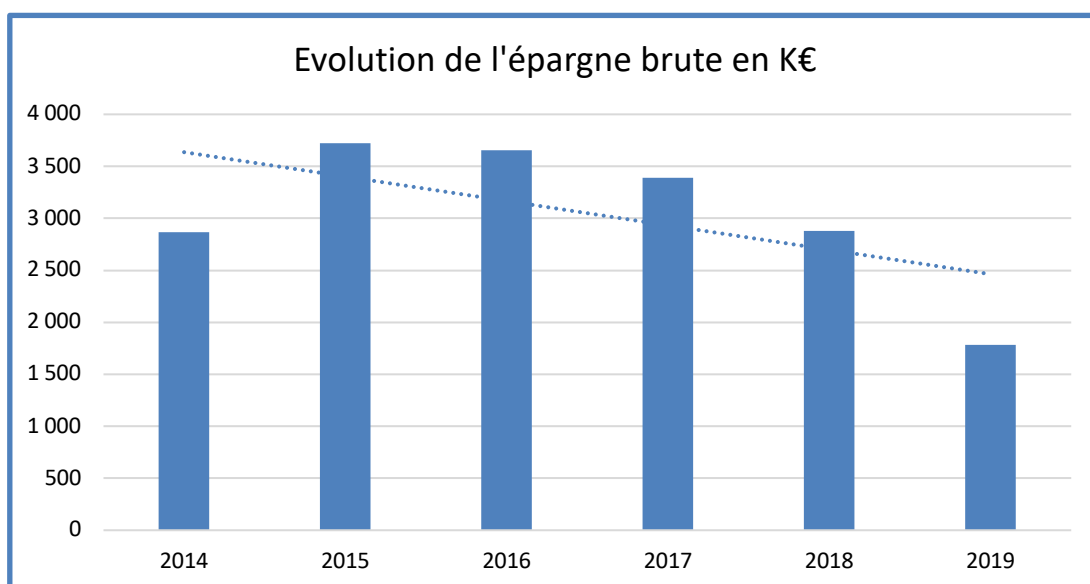
Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement accompagné seront poursuivies.

A L'épargne de la collectivité.

La trajectoire suivie par l'épargne de la collectivité est le reflet d'une politique d'investissement qui continue à se vouloir ambitieuse dans un contexte général qui n'est pourtant pas incitatif au développement ainsi qu'à la réhabilitation des équipements.

Ainsi qu'évoqué dans la présentation de contexte ci-avant, l'investissement général des collectivités locales s'est drastiquement contracté depuis 2015 avec l'impact de la contribution au redressement des finances publiques d'une part, ainsi que des incertitudes relatives à l'évolution des bases fiscales d'autre part. C'est ainsi que les investissements des collectivités locales ont chuté de 9 Mds d'euros depuis 2015 pour revenir à leur niveau de 2006.

L'évolution de l'épargne de la collectivité subit donc les effets consécutifs de plusieurs lois de finances visant à restreindre les marges de manœuvres des communes notamment, effets qui devraient encore se prolonger puisque le PLF 2019 reste dans le droit fil de celui de 2018 avec des objectifs d'économies destinés à réduire le déficit public à moins 0,5% du Produit Intérieur Brut à horizon 2022.



Toutefois, la volonté de la ville de Balma est de conserver une politique d'investissement ambitieuse en utilisant une partie de l'épargne de la collectivité et ce de manière maîtrisée via une programmation pluriannuelle de ses équipements (AP/CP).

C'est l'objet du paragraphe ci-après qui présente de façon synthétique ce que pourrait être le volume des investissements 2019.

B Les projets d'investissement de la ville

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : UN NIVEAU 2019 ESTIME A 9 M€, DANS UN CONTEXTE NATIONAL TOUJOURS A LA BAISSÉ.

L'année 2019 devrait être la concrétisation des projets engagés depuis 2014 notamment l'achèvement des travaux du pôle culturel (Bibliothèque, maison des jeunes et presbytère, résidence séniors), de la vidéo-protection et le lancement de concours d'architectes pour le futur groupe scolaire et la maison de quartier de Vidailhan ; une enveloppe de 9 millions d'euros de crédits est ainsi envisagée.

Les volumes d'équipements envisagés présenteraient les caractéristiques suivantes :

- Les grands travaux structurants :

- Réhabilitation et extension de la Bibliothèque en AP/CP
- Requalification des bâtiments « Presbytère et Maison de Jeunes » en AP/CP
- Nouveau groupe scolaire en AP/CP
- Déploiement de la fibre
- Déploiement de vidéo-protection

- Les travaux courants d'embellissement de la ville et les investissements pour le fonctionnement des services :

Une somme de plus d'un millions d'euros y sera consacré :

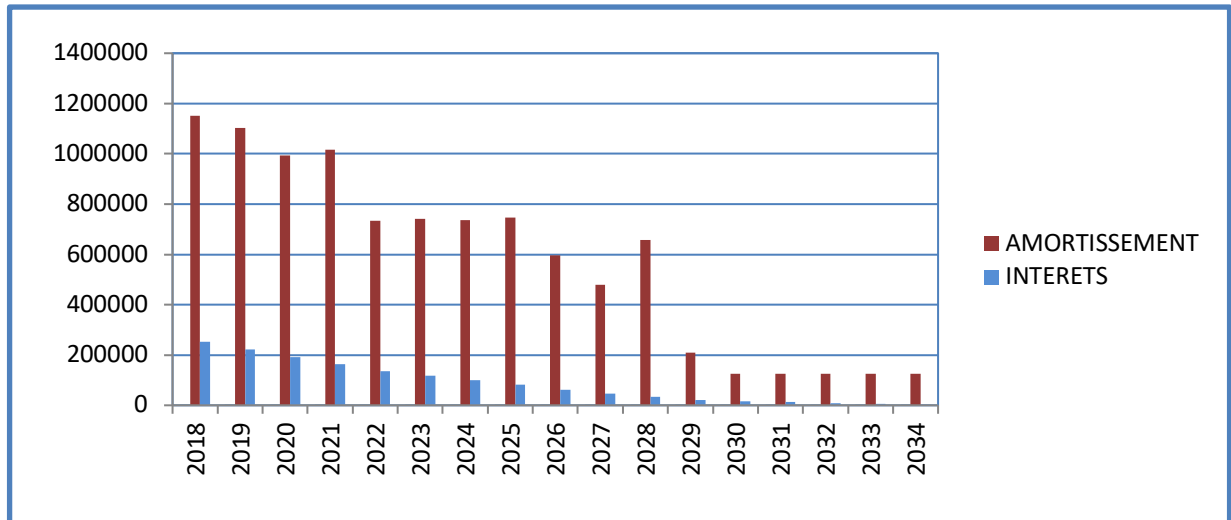
- Amélioration des cheminements piétonniers
- Poursuite des plantations, des fleurissements et de la végétalisation de la commune
- Poursuite de la rénovation des aires de jeux
- Amélioration des équipements sportifs (tennis, boulodrome de Lasbordes, rénovation parcours de santé de Lagarde, installation d'équipements de fitness, etc.)
- Travaux d'éclairage public
- Remplacement de la chaufferie du COMPAS (100 k€)
- Équipements des services et des bâtiments (outillages, véhicules, informatique)
- Poursuite des travaux d'entretien du patrimoine (des bâtiments communaux et des établissements scolaires)
- - Les restes à réaliser 2018

Le volume des investissements ci-dessus sera financé en grande partie par les fonds propres de la collectivité notamment par l'autofinancement reconstitué depuis 2014, sans recours à l'emprunt. Le FCTVA et les subventions des partenaires sont estimés à 1 000 k€.

C'est pourquoi la capacité de désendettement aura tendance à diminuer et sera en dessous du nouveau seuil limite fixé par le gouvernement dans le PLF 2018 à savoir 3 ans contre 10 ans.

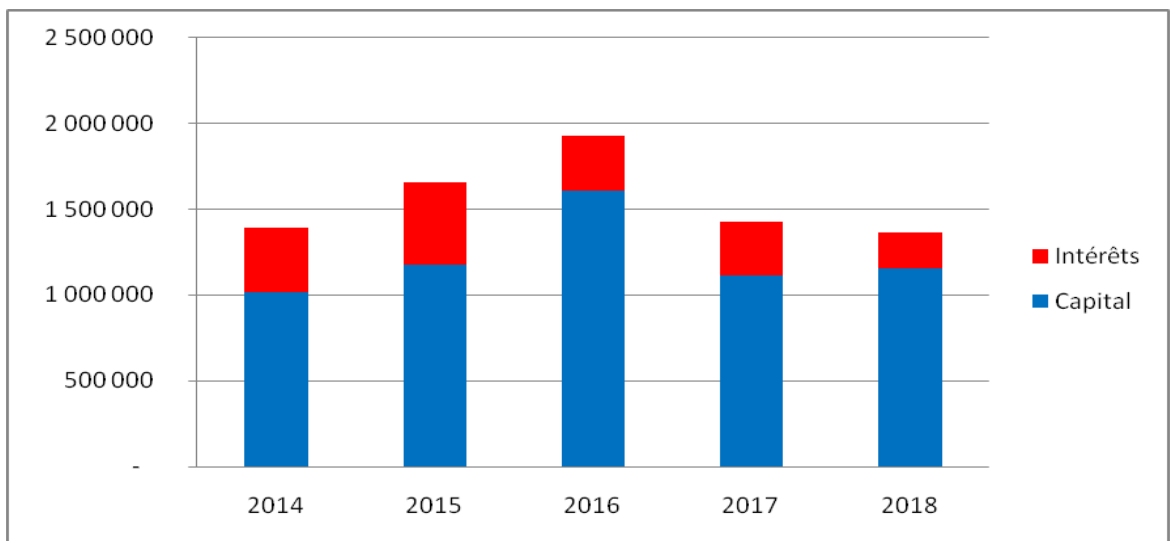
C L'endettement de la ville

- Projection de l'encours de dette

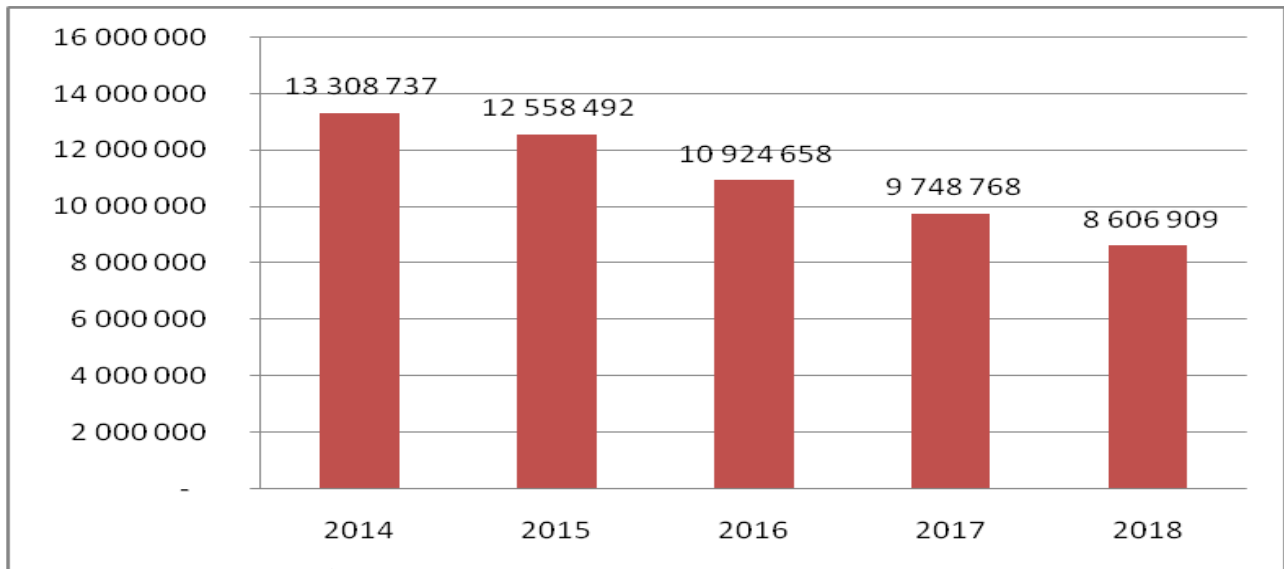


- Structure de la dette

Évolution de l'annuité de la dette

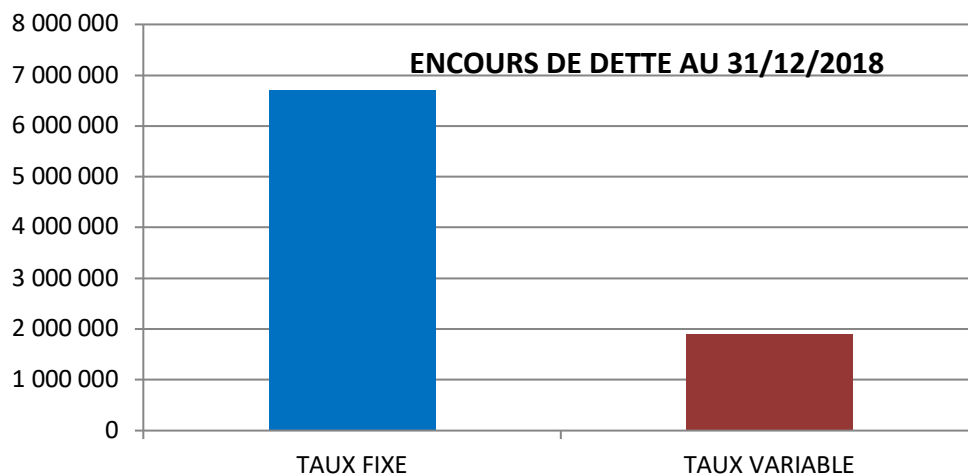


Évolution de l'encours de la dette



Emprunt pour financer l'investissement de José Cabanis et des travaux du Cœur de Ville initiés par l'ancienne majorité municipale

Répartition de l'encours de dette



EN CONCLUSION.

Dans un contexte général de restriction de la dépense publique au sens large du terme, la ville de Balma fait le choix de poursuivre une gestion rigoureuse de l'argent public.

Ceci afin de respecter les investissements nécessaires à l'évolution de notre commune, à la qualité de vie et des services auxquels les Balmanais sont attachés.

Ainsi, grâce à cette bonne gestion et maîtrise des dépenses, c'est l'épargne constituée qui permettra de financer les investissements programmés par la majorité municipale depuis 2014 sans avoir recours à l'augmentation des taux communaux de la fiscalité

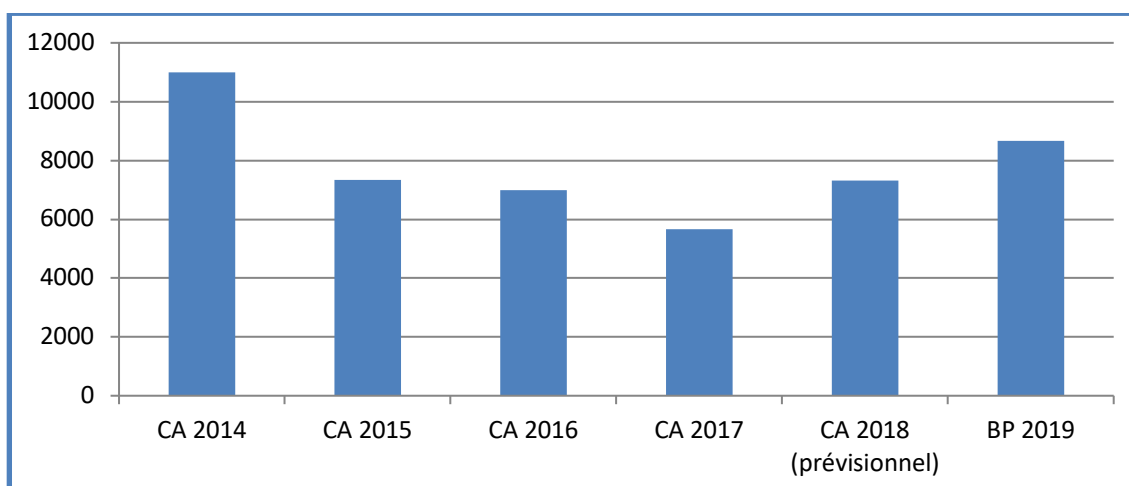
BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Les dépenses de fonctionnement.

Les orientations retenues visent également pour ce budget annexe une maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement.

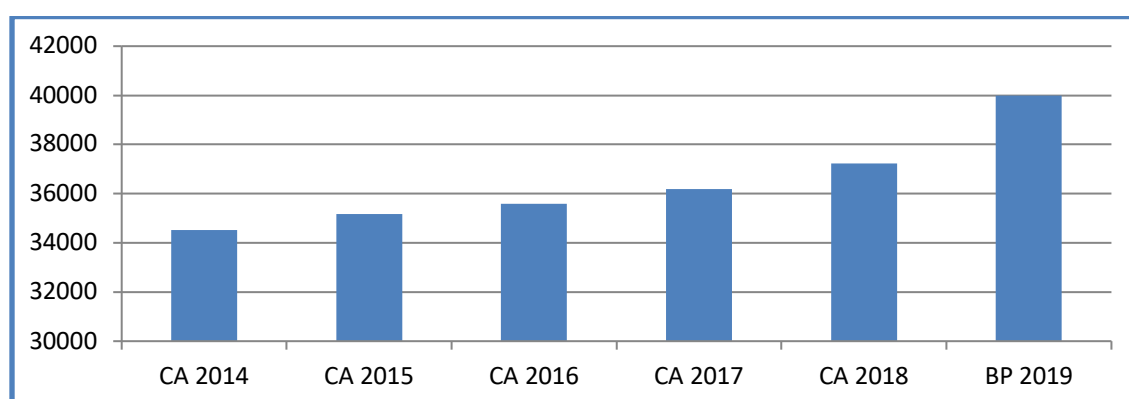
- Les charges à caractère général.

Pour le budget 2019, l'évolution des charges à caractère général a été revue à la hausse par rapport au CA 2018 pour tenir compte de l'augmentation des effectifs scolaires qui implique plus de rotations du bus municipal.



- Les dépenses de personnel.

Pour le budget 2019, l'évolution des charges de personnel a été revue à la hausse par rapport au BP 2018 pour tenir compte des impacts des mesures statutaires (GVT, revalorisation indice et carrière). Un seul agent titulaire est affecté à temps plein à ce service. Le remplacement des absences de celui-ci s'opère en interne.



□ Les recettes de fonctionnement.

Pour le budget 2019, la subvention du budget principal s'élèvera 48 670 €. Ce budget annexe ne comptabilise aucune dépense ni recette d'investissement

BUDGET ANNEXE ALAE

Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les orientations retenues pour 2019 visent à intégrer la totalité des coûts suite au transfert de l'activité à la ville par l'association. Le budget prévisionnel 2019 s'établit comme suit :

- 1) Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées à 1 525 000 € :
 - Les charges à caractère général seront de l'ordre de 190 000 €
 - Les charges de personnel ont été estimées à environ 1 335 000 €, soit une dépense totale de fonctionnement

- 2) Les recettes propres de fonctionnement ont été évaluées à 710 000 € :
 - Les recettes de la CAF et partenaires seront de l'ordre 465 000 €
 - Les recettes des usagers sont estimées à 245 000 €

L'équilibre budgétaire devra être assurée par le versement d'une subvention du budget principal de près de plus de 800 000 €.